

## Lettre d'information n°3

Janvier 2013

**1°) L'Assemblée Générale 2013 de Terres Fertiles se tiendra le dimanche 7 avril 2013**, de 16h à 18h30, à Saclay, salle Lino Ventura (même endroit que l'an dernier).

Pour toutes celles et tous ceux qui ont pensé à indiquer une adresse mail, vous recevrez une convocation par ce moyen. Les autres la recevront par courrier postal.

### **2°) ACTUALITES SUR LE PLATEAU :**

#### - Expropriation partielle :

Evènement important, l'une des 3 parcelles de Terres Fertiles est atteinte par une procédure d'expropriation partielle (6.724 m<sup>2</sup> sur 92.941 m<sup>2</sup>).

Le motif en est la création d'un CD 36 à 2 x 2 voies à côté de la route existante, laquelle sera affectée au Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Massy-Saclay-St Quentin. Cet élargissement a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en juin 2011. La réalisation concrète va mordre un peu sur l'une des extrémités de la parcelle au bord de l'actuel rond-point de Villiers-le-Bâcle (5.664 m<sup>2</sup>), et à l'autre extrémité c'est le passage souterrain nécessaire au passage d'engins agricoles sous le CD élargi qui empiète légèrement (1.060 m<sup>2</sup>).

La procédure d'expropriation ne vise qu'à s'assurer du propriétaire et de son indemnisation. Il n'a donc pas été question de contester le bien-fondé du projet. Par contre des expropriations ont lieu tout le long du CD 36, et donc il pourrait être judicieux que les propriétaires se regroupent pour négocier une indemnisation meilleure au lieu de se retrouver un à un en face du CG 91.

#### - ZPNAF (Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière) du Plateau :

La lettre n°2, en septembre, vous informait des résultats de la commission d'enquête. Depuis l'EPPS (Etablissement Public Paris-Saclay) a voté. Il n'a même pas suivi toutes les réserves de celle-ci. Au total l'EPPS a limité la zone agricole à 2.316 ha, loin de ce que nous demandions, refusant d'intégrer les terres de la Minière, tout comme l'essentiel des terres d'Elodie Vilain.

Seule la zone F (Forestière) serait un peu élargie en intégrant la frange boisée au sud du plateau Gif, Orsay, Bures. Les rigoles seraient également englobées dans la protection.

L'ensemble voté par l'EPPS a été transmis à la ministre de l'écologie dont le décret ne semble pas avoir été pris à ce jour.

#### - Aménagement du Campus Paris-Saclay :

Les travaux se poursuivent. Une évolution du PLU de Palaiseau est en cours afin de permettre la construction de hauteurs plus importantes sur le campus (65 m de hauteur, avec 2.500 logements familiaux). Sur la zone du Moulon il est question de tours R+9. La fréquentation du plateau passerait de 11.000 pers à 35.000 personnes, avec tout ce que cela représente de conséquences sur l'environnement.

Le discours du premier ministre, fin octobre, a fait la promotion du campus en omettant l'agriculture. Ce n'est donc pas de bon augure, mais pas surprenant de la part de celui qui a si peu d'égards pour l'agriculture et la biodiversité dans sa propre circonscription Nantaise.

Même des chercheurs, peu convaincus des bénéfices de ce campus pour la recherche française, ont demandé un moratoire sur sa mise en place à travers une pétition remise au 1<sup>er</sup> ministre au début de l'hiver.

La logique du Grand Paris du gouvernement précédent est reprise par l'actuel.

Or le Grand Paris avance masqué en faisant miroiter aux élus locaux des investissements publics, aux habitants des créations d'emplois et de nouveaux transports.

Comme nous le disions dans la lettre d'info n°2, le projet du Grand Paris va concentrer l'emploi sur quelques pôles, accroître la relégation des populations modestes dans des zones de moins en moins favorisées, détruire des terres agricoles très fertiles, etc...

A l'évidence le changement de gouvernement n'a pas apporté de meilleure sécurité pour l'agriculture du plateau, la logique est toujours la même concentrer toujours plus d'emplois en Ile de France, même au détriment des autres régions françaises, et le nouveau SDRIF le confirme.

A propos des incohérences du Grand Paris, vous pouvez regarder la vidéo réalisée par Alain Lartigue (<http://youtu.be/oiwmvKjvDm4>) auprès des 2 auteurs du livre sur le Grand Paris. Leurs critiques techniques rejoignent les nôtres, par contre leurs solutions reposent plus sur la recherche de meilleurs aménagements sans interroger les limites de la croissance de l'Ile de France dans une logique de développement durable, et sans aborder le sujet de l'agriculture périurbaine.

**- SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Ile de France) :**

La région Ile de France qui s'était un temps élevée contre la loi Grand Paris de Sarkozy et avait envisagée son abolition en cas d'alternance, s'est aujourd'hui mise en conformité avec la loi. Quant à la consommation des terres agricoles (nationalement l'équivalent d'un département tous les 7 ans), l'Ile de France a raté l'occasion de montrer une voie différente, puisque le SDRIF, voté par les élus et bientôt soumis à enquête publique, annonce une extension de la ville dont le calcul en détail montre qu'elle se fera pour ses 2/3 au détriment de la ceinture verte.

**- Métro automatique :**

Le rapport Auzannet (commandé par le gouvernement) qui vient d'être rendu public, demande au contraire la réalisation accélérée de la branche verte (Massy-Saclay) pour 2017 afin de desservir les centres et entreprises du plateau. Ce métro sera réalisé en plus du TCSP prévu par la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay); les extensions Orly-Massy et Saclay-Versailles ne viendraient qu'ultérieurement.

Il s'agirait d'aller vite et donc le rapport ne détermine pas précisément s'il s'agira d'un métro sur pneu, type VAL, ou d'un tram-train. Pourtant ce rapport annonce bien que la fréquentation attendue restera faible : 4.100 voyageurs/sens/heure en 2025 et 6.000 en 2035.

De même pour permettre une réalisation rapide du 1<sup>er</sup> tronçon, et en raison à la fois des incertitudes sur l'opportunité et également de réticences locales au-delà de Saclay, en particulier en raison du projet de viaduc, il s'agirait de le réaliser sans avoir déterminé la nature du transport futur sur le tronçon Saclay-Versailles et Versailles-Nanterre, plus tardifs.

**3°) ACTIONS DU TRIMESTRE :**

- Participation aux réunions de la COSTIF (COordination pour la Solidarité des Territoires d'Ile de France, site <http://costif-gp.blogspot.fr>), au sein de la quelle nous sommes très solidaires du Triangle de Gonesse où les terres agricoles sont menacées. Nous demandons un moratoire sur le Grand Paris. Pour l'argumentaire je renvoie au site de la Costif, ou au site de Reporterre qui a interviewé sa porte-parole.
- Je rappelle la pétition en ligne à celles et ceux qui voudraient la signer : [http://www.avaaz.org/fr/petition/STOP\\_AU\\_GRAND\\_PARIS/](http://www.avaaz.org/fr/petition/STOP_AU_GRAND_PARIS/)
- Réalisation en novembre d'une tribune sur le site Médiapart-Invités dont voici le lien : <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/241112/saclay-aussi-les-terres-fertiles-sont-menacees>
- Solidarité avec les autres régions agricoles menacées, et bien sûr avec Notre Dame des Landes. Participation aux manifestations franciliennes d'opposition au nouvel aéroport.

**4°) REFLEXION :**

A la suite de son intervention lors de la dernière assemblée générale, JP Anglade a écrit le texte suivant. Je l'en remercie et vous le transmets ci-dessous. Il nous permettra sûrement d'enrichir nos échanges lors de l'assemblée de 2013.

## **Reconquérir l'agriculture et l'alimentation est un projet de la société civile.**

L'achat collectif de 20 hectares de terres agricoles sur le plateau de Saclay par 1160 personnes est pour le moins un enjeu citoyen : être présents dans le débat alimentaire et par conséquent agricole et foncier de notre temps.

L'agriculture d'aujourd'hui est sous l'emprise d'un paradigme qui l'enferme dans le productivisme, l'industrialisme, une base agronomique fondée sur la perfusion de la chimie de synthèse et au recours énergétique du pétrole. Ce modèle de production et son cortège de normes, d'intrants et de pesticides engendrent des nuisances qui apparaissent dans l'environnement, l'économie et la vie sociale de nos territoires.

Territoires qui se dépeuplent quand le nombre de paysans baisse d'année en année et où l'équilibre entre l'urbain et le rural favorise surtout la ville et la métropole. Cette hégémonie fait place de plus en plus à une demande alimentaire urbaine, fondement de circuits de distributions où la grande surface intègre ses hangars de stockage qui prennent la place des terres agricoles périurbaines quand ce n'est pas le mitage des autoroutes et des zones industrielles. L'aménagement du territoire, les grands projets urbains et les plans d'occupation des sols, vecteurs politiques de ces enjeux, viennent renforcer la tendance lourde de cette logique. Qui nourrira les hommes ?

Les impacts mortifères environnementaux des pesticides ont été dénoncés en leur temps par Rachel Carson (*Le Printemps silencieux* 1962 – 50 ans cette année) : zoologiste américaine qui dénonça la première les pesticides devant le congrès américain et qui lança ainsi la prise de conscience générale.

D'un autre côté l'agriculture biologique s'est développée depuis les années 50 et peine en France avec ses 3,5 % d'exploitations. Son développement fut marginalisé par les institutions et rejeté par la recherche et il a fallu attendre le début des années 80 pour sa reconnaissance officielle suite à 30 ans de luttes portées par le seul mouvement citoyen de la Bio.

Aujourd'hui, l'émergence de la dénonciation du mensonge de la chimie des pesticides a progressé dans la société et, au regard de ce péril, de plus en plus de consommateurs aspirent à une nourriture de qualité pour tous, tandis que l'emploi de produits chimiques est aussi reconnu comme un danger pour la santé des agriculteurs.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier les conséquences mondiales de ces pratiques, quand à ce jour, un million d'habitants de notre planète souffrent de la faim (notamment des paysans), quand la techno-science veut imposer ses OGM et quand la finance et les ressources énergétiques des agro-carburants interfèrent avec le renchérissement des matières premières alimentaires. Dans ce domaine, l'agro-alimentaire a tissé sa toile et est au centre des profits, des modèles économiques et des normes.

Aussi, la souveraineté alimentaire est au centre des enjeux et des attentes : le droit pour un peuple à une alimentation saine et à la façon de construire ses propres systèmes agricoles qui intègre sa sécurité alimentaire. Ces fléaux s'enregistrent de différentes façons au Nord comme au Sud.

Tout ce questionnement résonne dans l'achat collectif de la SCI Terres Fertiles.

Mais au-delà de l'acte financier, comment envisageons-nous une dynamique dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ? Ne sommes-nous pas concernés aussi par des actions à envisager pour porter ces débats sur notre territoire ?

Sur ces enjeux, la SCI pourrait devenir un lieu d'information vers le grand public, de réflexion, de propositions et d'échanges entre les agriculteurs, les collectivités territoriales, et les citoyens ?

Car le sujet de l'agriculture et de l'alimentation n'est pas uniquement une problématique entre agriculteurs, au-delà des corporatismes, il intègre des choix de la société civile toute entière.

Mais quelle agriculture et quelles perspectives mettons-nous en avant ?

L'agriculture biologique, qui se définit comme une agriculture respectueuse de l'environnement peut servir de base à notre réflexion. Mais, il faudra toutefois faire la part entre les raisons de son émergence, son histoire et son développement actuel.

Si le mouvement de l'agriculture biologique a vraiment commencé dans l'après-guerre, elle doit sa reconnaissance à un mouvement social en France, et dans le monde, dont la création d'IFOAM (Fédération Internationale de l'Agriculture Biologique) en 1972 fut un des départs fédérateurs.

Toutefois, depuis 1991 elle est règlementée par l'Europe et recourt à des processus de certifications par des organismes privés. Elle est administrée en France par l'Agence Bio qui dépend des ministères et se compose des chambres d'agricultures, de la FNAB (Syndicat des producteurs de l'agriculture biologique) et du Synabio (Syndicat des transformateurs de l'Agriculture Biologique).

Il faut se rappeler que le mouvement de l'agriculture biologique s'est d'abord formé sur l'objectif d'une alternative agricole et non d'une simple niche économique qui correspondrait à la demande de certains consommateurs. La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) indiquait en 2007 que les méthodes de l'agriculture biologique sont plus à même de nourrir les hommes car elle privilégie, les échanges locaux et l'agriculture vivrière.

Ces constats sont un encouragement et notre SCI devrait y prendre sa part.

Prendre la main sur les choix de sociétés qui sont liés aux enjeux de la question agricole et alimentaire et faire évoluer les pratiques, les contextes, les échanges sont autant de points à envisager en essayant de rassembler les dynamiques qui vont dans le sens d'une évolution pour une agriculture des territoires sortie des contraintes chimiques et réapprenant la proximité des terroirs et les circuits courts.

Dans ces perspectives, beaucoup des pistes convergent avec l'agriculture paysanne. Par ailleurs, l'agriculture biologique n'est pas uniquement un ensemble de règles techniques, elle doit considérer aussi des volets économique et social et sortir des normes industrielles où d'aucuns voudraient la faire évoluer. Ce modèle agronomique, économique et social renvoie à un modèle agro-écologique pour l'agriculture biologique. Ces aspects sont aussi partie prenante de création d'emplois et d'une réappropriation des savoirs et des savoir-faire dans le domaine de notre rapport au vivant.

La SCI pourrait être un moteur pour une autre agriculture sortie de l'engrenage de la chimie et du productivisme, quelque chose comme une agriculture paysanne qui aurait intégrée les méthodes de l'agriculture biologique et les composantes éthiques et solidaires dans les aspects sociaux et économiques.

Dans ce contexte, la SCI peut s'emparer de la réflexion et mener avec des associations et partenaires locaux des actions ou événements allant dans le même sens et sur ces bases permettre à la société civile de poser la question alimentaire et agricole car nous ne pouvons rester les acquéreurs d'un îlot de 20 ha sans porter un regard sociétal au-delà de nos simples participations financières.

La prochaine assemblée générale de la SCI pourrait être une première étape de cette co-construction.